

Charte Internationale et Universelle Pour l'Humanité, son évolution et son avenir

Aujourd'hui les états et les actions politiques ont la charge de palier aux dérives du système pour assurer le bien de l'ensemble des individus et ce dans tous les domaines (dans l'absolu) ET dans le même temps de préserver à tout prix le système capitaliste et financier tel qu'il est. C'est impossible : les deux objectifs ne peuvent pas cohabiter.

Cette charte a pour but de poser des bases politiques pour protéger nos vies, celles de nos enfants, notre éco environnement et notre Humanité

1 - Reconnaître et poser ce qui n'est pas tolérable, ce qui n'est pas acceptable, ce qui ne doit pas être – en aucun cas.

A titre d'exemple : La guerre, le fait que des centaines de millions d'êtres humains vivent dans la misère sans logement, sans soins et dans le plus grand dénuement, l'existence même de despotes qui ont droit de vie et de mort sur des millions d'êtres humains parce qu'on leur en donne le droit

2 - Définir les motivations humaines qui doivent constituer les règles, les liens et les projets de toutes nos sociétés

A titre d'exemple : Préserver et protéger la vie et nos ressources, Établir une harmonie entre nous et l'ensemble de notre environnement, Instaurer un équilibre féminin - masculin pour tous les choix de société ...

3 - Faire le choix des Communs que nous reconnaissons pour toutes et tous et qui ne peuvent pas être la propriété de quelques-uns (États y compris)

A titre d'exemple : Ressources naturelles du sol, de l'air, de la mer et de l'espace, l'argent existant comme ressource commune partageable, la transformation du « travail – emploi » au bénéfice de quelques-uns par l'activité choisie avec des modalités choisies

4 - Créer les principes fondamentaux qui en garantiront le respect

A titre d'exemple : De nouvelles formes de gestion éthique – sur la base des 3 premiers points de la Charte peuvent être créées, partout dans le monde. Ces nouvelles formes permettront de diffuser, suivre et assurer l'application de ces principes sur la base de Lois Internationales via des réponses juridiques à créer

5 - Concevoir les modalités de mise en œuvre et les moyens d'application